



# BRUIT

## Mesure n°13 : Créer une taxe sur les pneumatiques affectée à la lutte contre le bruit

Les transports automobiles sont l'une des causes principales des nuisances sonores. Les bruits d'urgence (klaxon, pots d'échappement, accélérations brutales, conducteurs excédés...) et les bruits de fond issus des différents frottements (pneumatique et moteur notamment) produisent un fond sonore déprécié. Ces nuisances incessantes sont le fruit d'un aménagement du territoire anarchique où se côtoient logements, routes et parfois même écoles, hôpitaux ou maisons de retraite... Ce manque de planification rend la situation complexe et les solutions coûteuses.

Les seules alternatives qui existent actuellement sont les murs antibruit ou le recouvrement total ou partiel des infrastructures incriminées. Faut de moyens financiers, ils ne sont envisagés qu'au compte-goutte. Pour réduire les coûts, les pouvoirs publics choisissent généralement les insonorisations du bâti qui ont le mérite de traiter simultanément les problèmes phoniques et thermiques, diminuant ensuite les charges des propriétaires et locataires. Les solutions curatives n'ont malheureusement pas d'effets sur la source des nuisances. Résultat : pour ne pas subir une ambiance sonore dégradée, les riverains sont obligés de vivre cantonnés chez eux, fenêtres fermées. Par ailleurs, il faut savoir que le traitement phonique des habitations a pour effet secondaire de faire émerger les bruits de voisinage, qui ne sont plus noyés par ceux du brouhaha urbain.

Il serait donc plus efficace de mener une politique préventive en imposant que les nouvelles infrastructures prennent en compte la nuisance sonore. A ce jour, les budgets affectés à ce secteur sont répartis entre cinq ministères. L'amélioration du confort de millions de citoyens passe donc par la prise en compte politique du problème posé avec, en corollaire, l'affectation de moyens suffisants pour le résoudre. C'est possible en créant une taxe sur les pneumatiques. Chaque logement insonorisé coûte entre 6 et 8000 euros, ce qui nécessite un engagement de long terme. Cette taxe sur les pneumatiques doit être réaffectée pour que la logique pollueur/payeur soit respectée et que les sommes collectées ne soient pas utilisées pour autre chose qu'à la lutte contre le bruit.

